



Résolution portant sur l'abolition du Conseil des aînés du Québec

RÉSOLUTION

ATTENDU :

QUE lors du budget 2010-2011, le gouvernement du Québec a annoncé l'abolition de 30 organismes dont le Conseil des aînés du Québec

QUE le Conseil des aînés du Québec a comme principale mission de promouvoir les droits des personnes âgées, leurs intérêts et leur participation à la vie collective

QUE le Conseil a également comme fonction de conseiller la ministre responsable des aînés sur toute question concernant les personnes âgées

QUE le Conseil encourage plus particulièrement l'engagement social des aînés ainsi que leur participation aux centres consultatifs et décisionnels

QUE le Conseil des aînés est en lien constant avec les 17 Tables régionales de concertation des aînés et avec la Conférence des Tables afin d'échanger sur les préoccupations de chacun concernant les aînés et leurs réalités régionales

QUE ce lien est officialisé par un protocole d'entente entre les Tables régionales et le Conseil des aînés

QUE les Tables régionales et la Conférence bénéficient, du Conseil des aînés, d'un soutien technique et de recherche sur des enjeux spécifiques au vieillissement

QUE le Secrétariat aux aînés et la ministre se privent d'une participation citoyenne tant vantée par le gouvernement

QUE le gouvernement prive les aînés d'une tribune privilégiée pour participer aux débats politiques les concernant

L'ensemble des dix-sept Tables régionales de concertation des aînés du Québec :

Déplorent l'abolition du Conseil des aînés

Et considèrent qu'il s'agit d'une perte inestimable pour les aînés du Québec et la perte d'un partenaire clé dans leur mission d'être la voix des aînés au niveau régional.

Par conséquent, les dix-sept Tables régionales s'entendent pour

- réitérer auprès des instances gouvernementales leur mission :
Être le lieu régional d'échange et de concertation afin d'être en mesure d'unir leur voix pour mieux faire connaître leurs besoins, dégager des enjeux relatifs aux aînés et d'encourager ceux-ci à assumer leur rôle de citoyen à part entière

Servir de point de référence pour tous les ministères et organismes lors des consultations qu'ils entendent mener dans les régions

- suggérer que certains acquis provenant du Conseil des aînés soient maintenus. Notamment, la réflexion sur le vieillissement via la publication *La réalité des aînés québécois*, le Prix Hommage
- assumer certains aspects considérés essentiels, notamment le rôle de conseiller la ministre sur toute question concernant les aînés, la recherche pour que la Conférence puisse transmettre des avis, des propositions et des réflexions éclairés et articulés, et dans le rôle de lien constant entre les 17 Tables régionales
- Demander l'appui du gouvernement afin d'avoir les ressources nécessaires pour jouer son rôle. Plus particulièrement les services rendus gratuitement par le Conseil des aînés à la Conférence des Tables : bureau de travail et équipement informatique, télécopieur, téléphone, Internet, site web, local de réunion et financement des réunions des Tables.